

Lausanne, le 29 octobre 2012

Communiqué de presse

Assurance-maladie 2013: agendez les portes ouvertes de la FRC!

Pour des économies réfléchies sur les primes

La FRC propose à tous les Romands des consultations gratuites pour économiser intelligemment sur leur prime maladie de base. L'an dernier, grâce aux conseils avisés de la FRC, une famille de quatre personnes a pu économiser 7000 francs!

La Permanence Conseil de la FRC et ses antennes régionales ouvrent leurs portes aux assurés. Durant ces journées gratuites et ouvertes à tous, ils seront conseillés et guidés pour faire des économies, qu'ils changent de caisse ou qu'ils restent chez leur assureur mais privilégient une franchise plus élevée ou un modèle alternatif (médecin de famille, HMO, télémédecine). Les assurés recevront des conseils personnalisés, notamment sur la base du comparateur indépendant **priminfo.ch**. La FRC dispose également de lettres-modèles, d'un calculateur de franchises et de fiches comparatives en matière de modèles alternatifs (**frc.ch/primes2013**).

L'état de santé, l'âge et les ressources financières que les assurés ont à disposition ont une influence directe sur le choix d'une caisse et d'une franchise. A titre d'exemple, la FRC recommande de veiller au système de remboursement des frais pharmaceutiques. Assura, Intras, Maxi.ch, Sanagate, Sanitas Compact et Supra sont des caisses fonctionnant en tiers garant (l'assuré paie ses factures de pharmacie), un système qui ne convient pas forcément aux personnes en mauvaise santé. Pas plus que les modèles alternatifs. S'ils sont de bons moyens d'économiser sur ses primes et de faire diminuer les coûts de la santé, ils ne sont pas adaptés à tous les profils d'assurés. Les modèles très restrictifs sanctionnent le moindre faux pas, comme en attestent les fiches FRC disponibles sur **frc.ch/modeles-alternatifs**. Enfin, le choix de la franchise n'est pas anodin: il arrive que la prime à payer soit la même, que l'on opte pour la franchise à 2000 fr. ou celle à 2500 fr.!

Recommandations à observer pour changer de caisse

- Attendre d'avoir reçu les communications des nouvelles primes de sa caisse actuelle
- Ne pas avoir d'arriérés de paiements de primes ni de participations
- S'assurer que le courrier de résiliation arrive sous pli recommandé à la caisse le 30 novembre au plus tard. Le jour de réception fait foi, et non l'envoi.

Dates des portes ouvertes, canton par canton

- **FR** Le 7 novembre (14h-16h) et le 9 novembre (9h-11h). Bureau Conseil, rue de l'Hôpital 2, Fribourg
- **GE** Les 5 et 12 novembre (13h30-18h30). Bureau Conseil, place de la Synagogue 2, Genève
- **JU** Le 3 novembre (9h-13h). Bureau Conseil, rue des Granges 12, Delémont
- **NE** Le 6 novembre (14h-17h30). Bureau Conseil, rue Louis-Favre 1, Neuchâtel
- **VD** Le 2 novembre (10h-13h) et le 5 novembre (13h-16h). Permanence Conseil, rue de Genève 17, Lausanne
- **VS** Le 6 novembre (9h-11h) et le 8 novembre (14h-17h). Bureau Conseil, rue des Châteaux 2, Sion

Informations complémentaires: Valérie Muster, juriste, responsable de la Permanence Conseil, 021 331 00 90

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.
